

Ua

# PROCÈS-VERBAL

Commission de la Recherche  
14 septembre 2020

*Soumis au vote de la Commission de la  
Recherche du 09 décembre 2020*

UA

Ua

U/A

UA

La Commission de la Recherche de l'Université a été réunie le 14 septembre 2020 à 10h00 en salle du Conseil, Présidence, 40, rue de Rennes, 49035 Angers, sous la présidence de M. ROBLÉDO.

ROBLÉDO Christian Président de l'université	Présent
SIMONEAU Philippe Vice-président recherche	Présent
ALLAIN Magali	Présente
ALLAIN Philippe	Présent
AMIARD Stéphane	Absent
BARICHARD Vincent	Présent
BLANCHARD Philippe	Présent
BRÉARD Dimitri	Présent
CAMUS Sandra	Présente
CANEVET David	Excusé, donne procuration à Meryem MOJTAHID
CHUREAU Véronique	Excusée
CLERE Nicolas	Présent
DAUCÉ Bruno	Présent
DELALEU Frédéric	Absent
DENÉCHÈRE Yves	Présent
EL BICHR Meryem	Excusée
FOUCHER Fabrice	Excusé
GRATTON Emmanuel	Excusé, donne procuration à Frédérique LE NAN
VAUDEL Gwenaëlle	Excusée
JUSSIEN Christelle	Excusée, donne procuration à Vincent BARICHARD
LAGARCE Frédéric	Excusé (a suivi les échanges à distance)
LANDÈS Claudine	Excusée, donne procuration à Philippe SIMONEAU
LE NAN Frédérique	Présente
LIBOUBAN Hélène	Excusée, donne procuration à Nicolas CLERE
LONG Martine	Excusée, donne procuration à Bruno DAUCÉ
MALLEGOL Patricia	Présente
MANN Etienne	Présent
MARTINEZ Carmen	Excusée, donne procuration à Frédéric LAGARCE (lui – même excusé)
MATHIEU Elisabeth	Excusée
MOJTAHID Meryem	Présente
MOREL-BROCHET Annabelle	Excusée
PERCHEPIED Laure	Excusée, donne procuration à Patricia MALLEGOL
POINT Laetitia	Excusée
RAMOND-ROQUIN Aline	Présente, arrivée à 10h20
ROUSSEAU Audrey	Présente
ROY Pierre-Marie	Absent
SÉJOURNÉ Bruno	Présent, jusqu'à 11h55
VIGNON-BARRAULT Aline	Absente

**Membres à titre consultatif connectés :**

Christophe DANIEL, Doyen de la Faculté de droit, d'économie et de gestion

Yves DELNESTE, Directeur de la SFR ICAT

Loïc CARBALLIDO, Directeur Recherche du CHU d'Angers

**Membres à titre consultatif présents :**

Pascal RICHOMME-PENIGUEL, Vice-président valorisation

**Personnes invitées par le Président :**

Alexa ROUEZ, Directrice de la recherche, de l'innovation et des études doctorales

**Secrétariat de séance :**

Cellule institutionnelle

**Ordre du jour :**

## Table des matières

<b>1. Informations générales</b>	<b>..... 1</b>
<b>2. Procès-verbaux de la CR</b>	<b>..... 9</b>
2.1 Procès-verbal de la CR du 25 mai 2020.....	9
2.2 Procès-verbal de la CR du 15 juin 2020.....	10
<b>3. Prospective et moyens</b>	<b>..... 10</b>
3.1 Point sur la répartition des contrats doctoraux 2020-2021.....	10
3.2 Point sur les classements internationaux 2020.....	11
3.3 Modalités de versement de la prime au dépôt de brevet.....	13
<b>4. ANNEXE : diaporama de la séance du 14 septembre 2020</b>	<b>..... 16</b>

M. ROBLÉDO ouvre la séance de la Commission de la Recherche à 10h05. A l'ouverture de la séance du 14 septembre 2020, 24 membres sont présents ou représentés (40 membres en exercice, 17 membres présents et 7 membres représentés).

## 1. Informations générales

M. ROBLÉDO indique que la rentrée universitaire s'organise actuellement au vu des mesures sanitaires en vigueur, qui sont susceptibles d'évoluer compte-tenu du classement du département de Maine-et-Loire en zone de circulation active du virus.

Il précise que ces mesures sanitaires sont bien respectées à l'échelle de l'établissement mais que la propagation du virus progresse en dehors. Quelques contaminations parmi les étudiants en médecine ont été constatées, mais dont le nombre n'a pas justifié la fermeture administrative des différentes promotions concernées.

M. ROBLÉDO indique que la cellule de crise mise en place pendant la période du confinement est de nouveau en vigueur, afin d'anticiper les modifications qui seront nécessaires dans l'organisation des activités.

Il précise que l'évolution des activités s'articulera autour des "4 M" préconisant le port du masque, le lavage des mains, le respect de la distance physique d'un mètre ainsi que des mesures particulières d'utilisation du matériel.

Le port du masque est obligatoire dans les espaces intérieurs et extérieurs de l'établissement, ce qui représente une contrainte pouvant être difficile à comprendre pour les espaces extérieurs. Cette obligation est bien respectée par les personnels et les étudiants.

M. ROBLÉDO rappelle que quatre masques ont été mis à disposition de chaque personnel et que cette dotation sera renouvelée. Pour les cadres pédagogiques particuliers, tels que les travaux pratiques ou dirigés, qui impliquent une plus grande proximité, des masques chirurgicaux seront mis à disposition à la demande du CHSCT.

Il ajoute que les masques en tissu fournis par l'Université d'Angers répondent aux normes sanitaires en vigueur et que des distributeurs de masques en papier sont également mis à la disposition des étudiants.

M. ROBLÉDO indique qu'une distanciation physique d'un mètre s'applique dans les amphithéâtres, cette mesure ayant été assouplie pour les travaux dirigés à la rentrée. Toutefois, et afin de limiter le nombre d'étudiants présents au même endroit en même temps, cette contrainte de distanciation pourrait être réintroduite pour les travaux dirigés dans les prochaines semaines.

Il ajoute que le brassage des étudiants aux inter-cours et lors des pauses déjeuner est important et qu'il favorise la circulation du virus, notamment au restaurant universitaire où la distanciation physique est difficile à faire respecter.

M. ROBLÉDO indique que, nonobstant le respect des préconisations de la circulaire ministérielle, la situation sanitaire est évolutive, notamment dans les Pays de la Loire où des dispositifs plus contraignants pourraient être mis en place.

Il ajoute que l'objectif de l'Université d'Angers reste que ses activités soient le moins perturbées possible et que la situation ne justifie pas l'intervention d'un arrêté préfectoral de confinement partiel.

M. ROBLÉDO indique que l'Université d'Angers est en lien constant avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) et va lui proposer de prendre en charge l'organisation du tracage des cas contacts de l'établissement, ainsi que du dépistage des étudiants en cas de volume significatif de cas positifs.

M. ROBLÉDO rappelle la nécessaire vigilance de tous et que la gestion de la crise sanitaire relève désormais de dispositifs locaux, dans lesquels la responsabilité et la solidarité seront primordiales.

Il ajoute que la population des jeunes adultes actuellement contaminée n'est pas la plus à risque, mais qu'elle participe à la chaîne de contagion et qu'il est de la responsabilité de l'Université d'Angers de participer à la limitation de la propagation du virus eu égard au volume important des étudiants et personnels accueillis quotidiennement.

M. ROBLÉDO ajoute que les contraintes imposées à l'Université d'Angers ne sont pas suivies avec la même rigueur au niveau de l'agglomération, ce qui peut limiter leur efficacité et invite à poursuivre les efforts.

M. ROBLÉDO indique que les cas de contamination à l'Université d'Angers seront traités individuellement et qu'à ce jour trois cas positifs ont été recensés sur une période de huit jours. Il indique qu'une éventuelle fermeture doit s'évaluer en fonction du nombre de cas rapporté à l'échelle d'un groupe, d'une promotion ou d'un bâtiment et ne peut donc être envisagée qu'au cas par cas.

M. ROBLÉDO précise que le recensement des cas positifs parmi les étudiants est effectué par le SUMPPS et qu'il n'y a pas à ce jour de propagation majeure du virus au sein de l'établissement, hormis les cas signalés dans les 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> année de médecine.

A la suite de l'interrogation d'un membre sur le caractère exhaustif du recensement effectué, certains étudiants testés positifs pouvant ne pas déclarer leur situation, M. ROBLÉDO répond qu'il ne peut pas y avoir de certitude absolue sur le nombre de cas réels. Il ajoute que la caisse primaire d'assurance maladie effectue auprès de l'établissement le signalement des cas positifs et des personnes contacts.

Un protocole a été transmis aux responsables des scolarités et unités de recherche pour la gestion des cas symptomatiques non testés qui doivent rester à leur domicile et sont interrogés sur d'éventuels cas contacts.

M. DENECHERE demande si les règles d'organisation des réunions avec port de masque vont devenir permanentes et indique que cette période d'incertitude est difficile à gérer en l'absence d'informations précises, notamment pour l'organisation de la poursuite des activités de recherche. M. ROBLÉDO répond que les règles de distanciation physique mises en place en juin dernier permettent de gérer le flux des personnes accueillies dans un même endroit et de maintenir les activités de recherche ainsi que les manifestations prévues.

Il indique qu'il sera également mis à disposition des organisateurs de workshop et colloques des masques ainsi que des distributeurs de gel hydro-alcoolique.

M. ROBLÉDO confirme qu'il n'y a pas de remise en cause de l'organisation des manifestations à caractère scientifique qui restent toutes aussi légitimes que l'organisation des activités pédagogiques.

A la suite d'une demande de précision d'un membre quant à la pérennisation des dispositifs de mise en ligne des enseignements, M. ROBLÉDO répond que le dispositif BigBlueBotton ne supporte pas un flux de connexions identique à celui des dispositifs mis en place pendant la période de confinement, le matériel de l'Université d'Angers restant quant à lui suffisamment dimensionné.

La Direction du Numérique et le Lab'UA procèdent actuellement à l'adaptation des outils afin de pouvoir accueillir l'ensemble des connexions de manière satisfaisante.

Il est rappelé que certaines composantes restent insuffisamment dotées en matériels et la question se pose de savoir si le plan d'équipement va se poursuivre. M. ROBLÉDO répond que la poursuite du plan d'équipement est tributaire de la livraison des commandes, ainsi que de la capacité d'ouverture des lieux pendant la période estivale afin que les matériels puissent être installés.

M. ROBLÉDO confirme que toutes les demandes de matériels ont fait l'objet de commandes et que l'installation des matériels se poursuit.

A la suite d'une demande de précision d'un membre concernant l'organisation à retenir pour une journée d'étude, M. SIMONEAU répond que l'organisation d'une journée d'étude avec un public restreint reste possible dans les locaux de l'Université dès lors que ces derniers sont suffisamment dimensionnés et que le protocole sanitaire en vigueur est respecté.

M. SIMONEAU indique qu'il est plus aléatoire de programmer des manifestations scientifiques au début de l'année 2021, notamment de grande dimension, compte-tenu de l'évolutivité de la situation sanitaire.

Il est préférable de reporter les manifestations nécessitant impérativement la présence physique des participants mais les manifestations pouvant être organisées, en tout ou partie, à distances peuvent être programmées.

M. SIMONEAU ajoute que l'Université d'Angers dispose de capacités suffisantes pour organiser des manifestations scientifiques à distance dès lors qu'elles s'adressent à une audience plus limitée que celle des étudiants accueillis.

Au surplus, l'organisation d'un grand évènement réunissant plus de 500 personnes serait très difficile à organiser dans des conditions sanitaires satisfaisantes.

Mme CAMUS expose que certains étudiants présents en travaux dirigés semblent malades et demande quelle est la conduite à tenir dans une telle situation, compte-tenu de la proximité physique liée à la capacité de la salle.

M. ROBLÉDO répond qu'un des principaux symptômes du COVID-19 est la fièvre et que l'Université d'Angers ne dispose pas de testeurs. Il ajoute qu'il existe également des cas asymptomatiques.

M. SIMONEAU poursuit en exposant l'avancement du rapport global d'autoévaluation HCERES de l'établissement, faisant suite aux rapports d'auto-évaluation des unités de recherche (cf. diaporama de séance).

Il rappelle que les trois domaines de l'auto-évaluation sont le pilotage, la recherche et la formation, ainsi que la réussite étudiante, qui sont organisés en 15 références.

Le rapport d'auto-évaluation doit fournir pour chaque référence des réponses étayées sur des indicateurs quantitatifs et mener une analyse réflexive.

M. SIMONEAU présente l'ensemble des groupes de travail constitués, ainsi que les références faisant l'objet de leur travaux, la recherche étant concernée par les références 9, 10 et 13 (cf. diaporama de séance).

Il indique que le groupe de travail Recherche est piloté par Mme GROLLEAU, Vice-Présidente International, M. RICHOMME, Vice-Président Valorisation, M. LAGARCE, élu du Conseil Académique, ainsi que lui-même. Il présente également les participants à ce groupe de travail (cf. diaporama de séance).

M. SIMONEAU expose ensuite les trois références concernant la recherche. Il précise que la référence 9 comprend l'international, considéré comme un domaine transversal, et que la référence 10 concerne la valorisation dans son acception large, incluant la diffusion de la culture scientifique et technique. La référence 13 concerne quant à elle le lien entre la recherche et la formation.

M. SIMONEAU rappelle le calendrier de l'autoévaluation en précisant que l'étape actuellement en cours concerne la réunion des groupes de travail (cf. diaporama de séance).

Il rappelle que l'objectif de ces groupes de travail est de présenter un rapport écrit aux différentes instances de l'Université pour la mi-novembre, avant son dépôt à l'HCERES pour le 08 janvier 2021 et la visite des comités d'expert en avril 2021.



Il ajoute que le groupe de travail recherche a programmé ses prochaines réunions pour le 23 septembre et le 13 octobre 2020.

M. SIMONEAU expose ensuite les résultats de l'Université d'Angers dans le cadre d'appels à projets recherche.

Il indique que les candidatures de Mme BARD et M. BLAUDEAU, enseignants-chercheurs rattachés à l'unité de recherche TEMOS, ont été acceptées par l'Institut Universitaire de France (IUF) au titre des candidatures séniors. Il les en félicite.

Il précise que ce résultat est très satisfaisant car trois candidatures juniors ont également été déposées pour la campagne 2020, et devraient vraisemblablement être de nouveau déposées en 2021.

M. SIMONEAU rappelle que la campagne IUF 2021 a été lancée le 07 septembre 2020 et que les candidatures doivent être déclarées pour le 06 octobre 2020, avant la production d'un dossier pour le 10 novembre 2020 pour les candidatures juniors et le 12 décembre 2020 pour les candidatures séniors.

Il invite les membres de la Commission de la recherche à diffuser cette information à l'ensemble de leurs communautés, le taux de succès à cet appel à projets étant très encourageant.

M. ROBLÉDO explique que l'Université d'Angers a pour objectif d'augmenter le temps consacré à la recherche. L'acceptation par l'IUF des deux candidatures séniors de l'unité de recherche TEMOS ne doit pas avoir pour conséquence d'entraîner une diminution du temps de recherche pour les autres enseignants-chercheurs, en raison de leur décharge de service.

Il indique que l'Université d'Angers a décidé d'accompagner la composante et l'unité de recherche concernées en recrutant deux attachés temporaires d'enseignement et de recherche, afin de pouvoir prendre en charge le temps d'enseignement des enseignants - chercheurs dont les candidatures ont été acceptées par l'IUF.

M. ROBLÉDO précise que cette mesure d'accompagnement vise à encourager le dépôt de candidatures dans le cadre des campagnes IUF, afin de compenser les conséquences des décharges de service. Ce dispositif sera renouvelé lors des campagnes futures.

Mme CAMUS demande des précisions sur les modalités des décharges de service.

M. ROBLÉDO indique que la décharge correspond à deux-tiers d'un service d'enseignement et que l'organisation pédagogique de remplacement doit rapidement être mise en place dès le mois de septembre, pour une période de cinq années.

Mme ROUEZ précise que l'ensemble des documents concernant la campagne IUF 2021 a été mis à la disposition des membres de la Commission de la recherche sur la plateforme dédiée du site des instances et que la Direction de la Recherche, de l'Innovation et des Etudes Doctorales (DRIED) se tient à leur disposition pour les accompagner dans le dépôt de leurs dossiers de candidatures.

M. ROBLÉDO ajoute qu'une compensation financière des heures d'enseignement déchargées est allouée par l'IUF sur la base d'un taux horaire de travaux dirigés, qui soutient en partie l'accompagnement de l'établissement.

Cette indemnisation reste sans incidence sur la surcharge d'enseignement en résultant pour les autres enseignants mais elle permet de soutenir en partie l'établissement.

M. SIMONEAU répond favorablement à la proposition d'un membre d'inviter Mme BARD et M. BLAUDEAU à venir présenter à la Commission de la recherche leurs travaux.

Il ajoute que la Commission de la recherche accueille régulièrement dans ses séances au titre de l'animation scientifique les chercheurs ayant été distingués ou ayant obtenu le financement de leurs projets afin qu'ils puissent exposer leur recherches.

M. DENECHERE suggère que les lauréats présentent leur projet à la Commission de la recherche lors de leur nomination comme membre de l'IUF puis à l'issue de leur projet de recherche. I

Il poursuit en indiquant que la réussite des chercheurs en histoire de l'Université d'Angers lors de la campagne IUF 2020 doit encourager les chercheurs des autres disciplines à déposer des dossiers de candidature, des moyens d'accompagnement interne étant à leur disposition. Il ajoute que le dispositif d'accompagnement mis en place pour les heures de décharge d'enseignement permet de répartir les charges entre collègues, ce qui est satisfaisant.

Mme MOJTAHID indique que l'évaluation des dossiers de candidature par l'IUF reste succincte et pourrait être plus détaillée afin de permettre aux chercheurs d'améliorer leur dossier en vue de candidatures ultérieures.

M. DENECHERE confirme que l'IUF ne transmet pas une évaluation détaillée.

M. SIMONEAU expose ensuite le financement obtenu par le projet de recherche en histoire coordonné par Mme OGHINA-PAVIE, dans le cadre du programme H2020 - Actions Marie Curie RISE (cf. diaporama de séance).

Le budget alloué à l'Université d'Angers est de 41,4 K€ sur une durée de quatre années. Il rappelle que les dossiers présentés dans le cadre des fonds européens sont régulièrement financés et qu'il est donc pertinent de les déposer.

Monsieur SIMONEAU expose également le financement obtenu dans le cadre du programme LIFE+, Revers'EAU pour le projet Oxymore, dont la coordination scientifique est assurée par M. MAILLET, de l'unité de recherche LPG-Angers (cf. diaporama de séance).

M. SIMONEAU indique que le programme LIFE+ bénéficie de financements intéressants et qu'il est moins sélectif que le programme H2020.

Mme ROUEZ précise que le programme LIFE+ permet de financer des projets de recherche en environnement sous la coordination de partenaires extérieurs qui peuvent être des associations ou des acteurs économique. Ces projets concernent prioritairement les chercheurs des unités de recherche LPG-Angers et LETG, s. Elle ajoute que trois projets sont actuellement financés sur le programme LIFE+.

Mme ROUEZ présente ensuite le financement obtenu dans le cadre du programme Erasmus+, permettant de renforcer le lien entre la formation et la recherche dans le cadre de la démarche H2020, sous la coordination scientifique de Mme MEYNARD, M. VERNADAKIS et Mme RYAN-SATOUR.

M. SIMONEAU présente les financements obtenus dans le cadre du Programme Prioritaire de Recherche (PPR) PIA 3 "Cultiver et protéger autrement", par l'unité de recherche IRHS (cf. diaporama de séance). Les subventions obtenues portent sur une aide accordée d'environ 3.000.000 d'euros sur une durée de six années.

M. SIMONEAU expose également les projets financés par la Région Pays de la Loire au titre de l'AAP PULSAR 2020 (cf. diaporama de séance). Il précise que 100% des projets adressés à la région Pays de la Loire sont financés, pour un total de 78.858,50 €.

Mme ROUEZ expose le calendrier envisagé pour les appels à projet internes concernant les Mobilités Internationales Recherche (MIR) ainsi que Colloques (cf. diaporama de séance).

Elle indique qu'une incertitude existe sur le maintien du soutien de la Région Pays de la Loire pour l'AAP Colloques.

L'AAP MIR sera organisé en deux sessions, dont la première sera lancée le 12 octobre 2020, pour des déplacements ayant lieu à partir de janvier 2021.

M. SIMONEAU ajoute que le calendrier des manifestations scientifiques prévues en 2020 a été largement modifié en raison du contexte sanitaire, de nombreux colloques ayant été reportés en 2021, et que le calendrier prévisionnel de 2021 reste lui-même incertain.

Il ajoute que seulement 50% des mobilités internationales prévues en 2020 ont pu avoir lieu et qu'il a été décidé d'organiser l'AAP MIR 2021 en deux sessions afin tenir compte de l'évolution potentielle des contraintes liées à la situation sanitaire en 2021.

Mme ROUEZ précise que le financement alloué par l'Université d'Angers pour les colloques programmés en 2020 et ayant été reportés reste maintenu pendant l'année 2021, sans nécessité de déposer un nouveau dossier.

Elle indique en revanche que les mobilités internationales financées en 2020 et non effectuées ne peuvent bénéficier de ce même report et doivent déposer un nouveau dossier de demande de financement, qui sera réexaminé dans le cadre de l'AAP MIR 2021.

Mme CAMUS demande si les fonds propres des unités de recherche non affectés à des projets d'ici à la fin de l'année 2020 pourront être reportés en 2021.

M. ROBLÉDO indique que cette demande a déjà été présentée au début du confinement et que la position de l'Université d'Angers reste identique à celle précédemment exprimée.

Il demande aux unités de recherche de faire preuve de solidarité et confirme que les fonds propres qui ne seraient pas affectés à des projets en 2020 ne pourront faire l'objet d'un report en 2021.

M. ROBLÉDO indique que l'Université d'Angers a dû faire face à des dépenses non prévues dans le cadre de cette crise sanitaire, sans solliciter les crédits non affectés des unités de recherche. Si toutefois des crédits restent disponibles au 31 décembre 2020, ils seront transmis dans le budget général de l'Université.

M. SIMONEAU précise que d'autres dépenses supplémentaires sont à prévoir en 2021, concernant notamment la prolongation des contrats doctoraux dont l'achèvement est prévu en 2021-2022 et qui bénéficient d'un financement ministériel. Ce financement pourrait ne pas être prolongé. Il sera donc nécessaire de disposer de fonds permettant de financer les prolongations.

Il ajoute qu'il serait inéquitable de ne pas prolonger les contrats doctoraux à échéance en 2021-2022 comme cela a été fait pour ceux arrivant à échéance en 2020-2021, ou de devoir arbitrer entre plusieurs contrats doctoraux dans une même unité de recherche en fonction de l'obtention ou de la non-obtention du financement du MESRI.

M. SIMONEAU poursuit en exposant l'AAP recherche-formation de la ComUE expérimentale Université d'Angers - Le Mans Université (UA-LMU).

Il précise que la création de la ComUE UA-LMU devrait être effective d'ici à la fin de l'année 2020 avec la publication du décret et que le rapprochement entre les deux universités s'appuie sur des collaborations existantes entre les unités de recherche et les formations, ainsi que sur des objets stratégiques en formation et en recherche, communs aux deux établissements (cf. diaporama de séance).

Il précise que les collaborations scientifiques qui se sont développées entre les deux universités sont principalement liées à des financements de la Région des Pays de Loire et qu'il est intéressant de les poursuivre dans le cadre de la ComUE UA-LMU à l'issue du programme de financement régional.

M. SIMONEAU indique ensuite que l'AAP recherche-formation s'inscrit dans la dynamique de la ComUE, qui vise à faire émerger de nouveaux projets et résulte du dialogue stratégique mis en place depuis 2019 avec l'Etat, permettant aux établissements de faire remonter leurs besoins.

M. SIMONEAU précise que 150.000 euros ont été alloués par l'Etat afin de financer cet AAP commun recherche-formation, outre 50.000 euros qui ont été reversés par l'Université Bretagne Loire (UBL) lors de sa dissolution.

M. SIMONEAU rappelle les objectifs et critères de cet AAP (cf. diaporama de séance, diapositives 21 et 22). Le volet formation de cet AAP doit permettre de créer ou de faire évoluer des masters communs, en octroyant une aide à une ingénierie pédagogique dédiée. Il doit également permettre la construction de projets stratégiques tels que la création de composantes communes et l'extension de formations sur les deux territoires.

Il précise que le financement alloué devra être dépensé sur l'année 2021 et concernera des projets pouvant être mis en œuvre à court terme.

M. SIMONEAU indique que le volet recherche de cet AAP répond à la même philosophie. Il permettra de consolider des collaborations scientifiques existantes avec une dotation de 20.000 euros maximum par projet. Il permettra également de favoriser des rencontres entre les communautés scientifiques des deux établissements, avec une dotation de 5.000 euros.

M. SIMONEAU expose le calendrier prévisionnel de l'AAP recherche-formation, afin que les projets bénéficiant d'une dotation puissent être engagés dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et achevés au 31 décembre 2021 (cf. diaporama de séance).

M. SIMONEAU invite les unités de recherche à diffuser cet AAP dans leurs communautés scientifiques partagées avec LMU, afin que des projets puissent rapidement émerger dans le calendrier mis en place.

A la suite d'une demande de précision de M. LAGARCE, M. SIMONEAU répond qu'un AAP avec un budget commun aux deux établissements ainsi qu'aux centres hospitaliers d'Angers et du Mans avait été mis en place dans le réseau Santé, Activité physique, Métiers de l'Ingénierie et des Sciences humaines | Sarthe Anjou Mayenne (SAM), mais que l'AAP recherche-formation de la ComUE UA-LMU ne cible pas les mêmes projets.

Il précise que les projets répondant au cahier des charges du réseau SAM n'ont pas vocation à candidater à l'AAP recherche-formation de la ComUE UA-LMU.

M. ROBLÉDO ajoute que le dispositif SAM était précurseur et que ses projets débutent. Ceux dont des besoins supplémentaires émergeront pourront, le cas échéant, candidater à un nouvel AAP SAM.

M. SIMONEAU précise que les projets non financés par l'AAP du réseau SAM car ils ne répondaient pas au critère mobilité pourront candidater à l'AAP recherche-formation de la ComUE UA-LMU.

## **2. Procès-verbaux de la CR**

### **2.1 Procès-verbal de la CR du 25 mai 2020**

M. ROBLÉDO met à l'approbation de la Commission de la Recherche le procès-verbal du 25 mai 2020.

M. DENECHERE demande si les membres de la Commission de la recherche peuvent voter à distance.

Mme ROUEZ répond que seuls les membres élus et invités permanents de la Commission de la recherche ont été invités à assister à la séance à distance, en raison des contraintes sanitaires. Les membres élus assistant à la séance à distance ne peuvent pas prendre part au vote, en l'absence de cadrage juridique.

M. ROBLÉDO met à l'approbation de la Commission de la Recherche le procès-verbal du 25 mai 2020.

Le procès-verbal de la Commission de la recherche du 25 mai 2020 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour, un membre étant arrivé en cours de séance.

## 2.2 Procès-verbal de la CR du 15 juin 2020

M. ROBLÉDO met à l'approbation de la Commission de la Recherche le procès-verbal du 15 juin 2020.

Le procès-verbal de la Commission de la recherche du 15 juin 2020 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

## 3. Prospective et moyens

### 3.1 Point sur la répartition des contrats doctoraux 2020-2021

Mme ROUEZ expose la répartition des 41 contrats doctoraux 2020-2021 (cf. diaporama de séance, diapositive 27). Elle indique que la mention "équivalents contrat doctoraux" correspond à des cofinancements.

Mme ROUEZ expose le tableau des 8 contrats doctoraux UA sur projets (cf. document de séance en lien avec le diaporama de séance).

Mme ROUEZ indique que tous les cofinancements sollicités ont été obtenus pour ces contrats doctoraux.

Mme ROUEZ poursuit en exposant la répartition des contrats doctoraux attribués aux écoles doctorales, au vu des résultats des concours ayant eu lieu de mi-juin à la fin du mois de juillet 2020 (cf. document de séance en lien avec le diaporama de séance).

Mme ROUEZ expose enfin les contrats doctoraux bénéficiant de financements extérieurs sans cofinancement de l'Université d'Angers (cf. document de séance en lien avec le diaporama de séance).

### 3.2 Point sur les classements internationaux 2020

M. SIMONEAU expose la situation de l'Université d'Angers dans les classements internationaux (cf. diaporama de séance).

Il indique que l'Academic Ranking of World Universities 2020 (ARWU 2020, dit "classement de Shanghai") reste une référence dans les pays anglo-saxon et en Asie, et concerne les 1000 premières universités au niveau international.

M. SIMONEAU rappelle que l'Université d'Angers est entrée dans ce classement en 2019 et s'y maintient en 2020 avec un score de 21,8, calculé sur plusieurs critères dont l'obtention d'un prix Nobel. Il précise que l'Université d'Angers ne peut faire valoir celui attribué à l'un de ses anciens étudiants, le Dr Mukwege, le prix Nobel de la paix n'étant pas comptabilisé dans ce score.

M. SIMONEAU indique que le score de l'Université d'Angers résulte de ses publications dans les revues prestigieuses - les dix meilleures revues internationales - rapporté à sa taille. Il ajoute que ce score place l'Université d'Angers au 30<sup>ème</sup> rang du classement national des universités.

M. SIMONEAU précise que le classement de Shanghai a pris en compte en 2020 les regroupements d'universités, ce qui explique le placement dans les 20 premières universités mondiales de regroupements d'universités françaises, notamment celui de Paris I.

M. SIMONEAU expose également les classements thématiques du classement de Shanghai dans lesquels l'Université d'Angers est présente en 2020 (cf. diaporama de séance).

Il rappelle qu'en 2019 l'Université d'Angers a été classée dans les domaines "Clinical Medicine" et "Agricultural Sciences". En 2020, son classement est amélioré dans ces deux domaines et elle est également classée dans les domaines "Biological Sciences" ainsi que "Pharmacy & Pharmaceutical Sciences".

M. SIMONEAU poursuit en exposant le classement de l'Université d'Angers dans les autres classements majeurs, qui sont le CWTS Leiden 2020, ainsi que le CWUR 2020-2021 (cf. diaporama de séance).

Il précise que classement de Leiden s'opère sur différents critères, sans établir un classement global et permet de tenir compte de la taille relative des établissements. Sa méthodologie est transparente et il admet une marge d'erreur dans ses calculs statistiques.

M. SIMONEAU indique que l'Université d'Angers intègre le classement de Leiden en 2020 dans toutes les catégories, notamment l'impact scientifique, la collaboration internationale, l'Open Access et le genre.

M. SIMONEAU expose le classement 2020 de l'Université d'Angers dans le CWUR 2020-2021, qui est en progrès depuis 2019 et la place au 700<sup>ème</sup> rang au niveau international et au 31<sup>ème</sup> rang au niveau national. Il précise que les données de ce classement ne sont pas accessibles, à la différence de celui de Leiden.

Mme ROUEZ ajoute que la DRIED tient à la disposition des membres de la Commission de la recherche une note sur les différents classements et leur notoriété.

M. SIMONEAU explique que ces classements sont un critère d'attractivité pour l'étranger et un élément pris en compte par les évaluateurs au niveau national. Il expose les préconisations permettant d'améliorer la position de l'Université d'Angers dans les classements internationaux (cf. diaporama de séance).

M. SIMONEAU explique qu'une signature unique des publications permet d'augmenter le placement de l'Université d'Angers dans les classements et souligne le travail opéré par la DRIED afin d'harmoniser les signatures et que soient prises en compte les publications précédemment non comptabilisées.

M. SIMONEAU ajoute que la Charte de signature unique sera revue afin de tenir compte des préconisations nationales, notamment pour que l'Université d'Angers apparaissent en premier en cas de co-tutelle avec un EPST. L'objectif de cette refonte de la Charte de signature unique est l'intégration dans de nouveaux classements, tels que THE, QS World University Rankings et Best Global Universities (WOS).

M. LAGARCE demande si la place de l'Université d'Angers dans les classements internationaux est prise en compte par les tutelles et les financeurs.

M. ROBLÉDO répond que cet élément est pris en compte dans la décision de financement, même s'il n'impacte pas nécessairement le montant alloué. Le MESRI est notamment très attentif aux résultats dans les classements internationaux et a sollicité que les COMUE soient également évaluées par le classement de Shanghai.

M. ROBLÉDO explique que l'intégration de l'Université d'Angers dans le classement de Shanghai résulte de l'extension de la publication des établissements classés, qui était auparavant limitée aux 500 premiers établissements.

Il ajoute que ce classement est intéressant pour le montage de projets européens car il est pris en compte par de futurs partenaires, même s'il ne concerne pas toutes les disciplines de l'établissement. L'inclusion dans ce classement intervient dès lors que les signatures des publications mettent en évidence l'Université d'Angers et rendent visibles ses compétences.

M. SIMONEAU ajoute que ce classement est également valorisant à l'échelon local pour les collectivités locales qui nous financent.

A la suite de la demande de M. MANN, Mme ROUEZ confirme que le travail effectué sur l'affiliation des publications a eu un impact sur les classements de Shanghai et Leiden, avec la prise en compte de publications qui n'apparaissaient pas précédemment dans les bases de données en raison d'une signature incomplète. Elle précise que l'élargissement du nombre d'établissements figurant dans ces classements est évidemment aussi à l'origine de l'intégration de l'Université d'Angers.



Mme ROUEZ ajoute qu'à l'exception d'une augmentation significative de sa production scientifique dans les années à venir, la place de l'Université d'Angers devrait rester relativement stable dans les classements internationaux, la mise en œuvre d'une signature unique des chercheurs ayant permis de comptabiliser environ 25% de publications supplémentaires.

M. SIMONEAU indique que le classement de Leiden acte que la discipline des mathématiques à l'Université d'Angers est à l'origine d'une production scientifique de qualité.

Mme ROUEZ précise que la pondération liée à la taille de l'unité de recherche en mathématiques de l'Université d'Angers ajoute à la significativité et à la performance de sa production scientifique.

M. MANN considère que les classements ont un impact sur la communication extérieure en direction des tutelles et du MESRI, mais aussi en interne et qu'il pourrait être pertinent de choisir ceux dans lesquels l'Université d'Angers figure.

Mme ROUEZ précise que certaines disciplines, comme les SHS par exemple, ne peuvent y être intégrées en raison des bases de données utilisées.

### 3.3 Modalités de versement de la prime au dépôt de brevet

M. RICHOMME présente la modification des modalités de versement de la prime au dépôt de brevet.

Il rappelle le cadre réglementaire et les modalités actuelles des deux fractions de la prime (cf. diaporama de séance).

La prime au brevet a un montant forfaitaire de 3.000 euros, versé en deux tranches, soit 20% dans l'année du dépôt du brevet puis 80% lors du transfert du brevet. La prime versée au dépôt du brevet est répartie entre les agents au prorata de leur quote-part d'inventivité.

La prime d'intéressement correspond à 50% des royalties perçues par l'établissement, également répartie entre les agents au prorata de leur quote-part d'inventivité.

M. RICHOMME rappelle que la Société d'Accélération et de Transfert de Technologie (SATT) est l'opérateur de valorisation mandaté par l'Université d'Angers et verse une somme forfaitaire de 4.000 euros à chaque transfert de brevet.

Les conditions d'attribution de cette somme forfaitaire ont été fixées lors de la création de la SATT en 2013, pour tous les dépôts de brevets postérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Les conditions d'attribution conditionnent actuellement le versement de la prime à la production d'un règlement de copropriété définitivement signé, générant des retards importants dans le versement des primes au détriment des inventeurs, en cas de pluralité des équipes de recherche et de leurs tutelles.

M. RICHOMME indique par ailleurs que le législateur a entendu valoriser les brevets exploités en réservant 80% de la prime au brevet lors du transfert de propriété.

Plusieurs brevets de l'Université d'Angers ayant été transférés après plusieurs années, la seule prise en compte des brevets dont le dépôt était postérieur au 1<sup>er</sup> janvier 2013 s'est avérée pénalisante. Il a donc été décidé en Comité régional de valorisation le 25 novembre 2019 d'inclure dans le champ d'application de la prime au brevet les dépôts antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Il est donc proposé à la Commission de la recherche de prendre en compte les dépôts de brevets antérieurs à 1<sup>er</sup> janvier 2013 lors de la signature d'un contrat de transfert.

Pour la prime au dépôt (phase 1), il est également proposé de modifier les conditions d'attribution en supprimant la condition relative à la production d'un règlement de copropriété signé, afin de pouvoir procéder rapidement au versement des primes au brevet supérieures à 50 euros,.

M. RICHOMME expose le calendrier de versement de la prime (cf. diaporama de séance). Il indique qu'une quarantaine de versements sont en attente pour une somme globale de 9.000 euros, qui sera versée en deux campagnes pour tous les agents de l'Université d'Angers au moment du dépôt du brevet.

M. LAGARCE demande quel est le plafond des royalties applicable pour la prime d'intéressement.

M. RICHOMME répond qu'aucun agent n'est concerné par ce plafond, qui est très élevé.

M. MANN demande combien de brevets sont déposés annuellement à l'Université d'Angers et dans quelle discipline, ainsi que le coût annuel de la prime.

M. RICHOMME indique que la quarantaine de dossiers en attente de versement correspond à une dizaine de familles de brevets et que quelques brevets sont déposés chaque année. Il ajoute que plusieurs agents sont concernés par le dépôt de plusieurs brevets, certains secteurs d'activités incitant davantage à breveter que d'autres.

Mme ROUEZ confirme que moins d'une dizaine de brevets sont déposés chaque année et que l'Université d'Angers dispose d'un portefeuille d'environ 65 familles de brevets.

M. ROBLÉDO met à l'approbation de la Commission de la recherche les modalités de versement de la prime au dépôt de brevet.

Les modifications des modalités de versement de la prime au dépôt de brevet sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 24 voix pour.

A la suite de la demande de précision d'un membre, Mme ROUEZ précise que les prolongations des contrats doctoraux dont la soutenance ne pourra intervenir avant le 31 décembre 2020 nécessiteront une réinscription en 4ème année. Une exonération de leurs droits d'inscription est à l'étude.

En l'absence de questions diverses, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h20

Le Président  
de l'Université d'Angers  
*Christian ROBLÉDO*

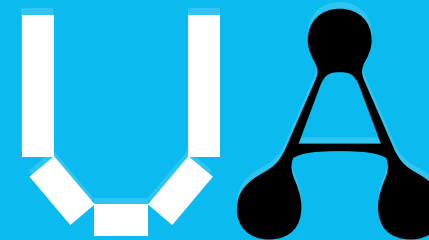
***Signé***

#### **4. ANNEXE : diaporama de la séance du 14 septembre 2020**

# Commission recherche du 14 septembre 2020



université  
angers



# Ordre du jour

## **1 - Informations**

## **2 - Procès-verbal de la CR**

Procès-verbal de la CR du 25 mai 2020 – vote

Procès-verbal de la CR du 15 juin 2020 – vote

## **3 - Prospective et moyens**

Point sur la répartition des contrats doctoraux 2020-2021 - information

Point sur les classements internationaux 2020 – information

Modalités de versement de la prime au dépôt de brevet – vote

## **4 - Questions diverses**

# Informations générales

- Rentrée universitaire 2020 et mesures sanitaires
- HCERES-RAE : Groupes de travail Recherche
- Retour sur les AAP 2020

# Informations générales

Rentrée universitaire 2020 et mesures sanitaires



# HCERES

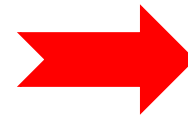
- HCERES-RAE : Groupes de travail Recherche

# Rapport global d'auto-évaluation

- Organisé selon 3 domaines (Pilotage de l'UA, Recherche & Formation, Réussite étudiante) et 15 références
- Description des éléments attendus dans chaque référence
- Des réponses appuyées sur des indicateurs
- Une analyse réflexive, au delà d'une simple description

# Les groupes de travail

Groupes	Références	VP	Élu
Gouvernance	1,2,4	IR	<b>Angèle DELPECH</b> (élue CA)
Santé	3	Pdt NL	<b>Michel LOURTIS</b> (élu Cac)
Qualité, pilotage	5, 6	IR	<b>Anne REY</b> (élue CA)
RH	7	ED	<b>Virginie GRIMAUULT</b> (élue CAC)
Immobilier	8	SA	<b>Thierry OGER</b> (élu CA)
Recherche	9,10, 13	PS FG PR	<b>Frédéric LAGARCE</b> (élu CAC)
Formation	11,12,13,14	SM FG	<b>Guewen DOUESNEAU</b> (élu CAC)
Vie étudiante	15	LB	<b>Coraline GARNIER</b> (élue CAC)



Nom :	Prénom :	Composante, service ou d
BIGAUD	David	LARIS - Polytech
PAVIE	Cristiana	TEMOS LLSH
LAPIED	Bruno	SIFCIR Sciences
DJAMEN KOUPTOUDJI	Raoul	GRANEM DEG
BIDON	baptiste	GEIHP, Santé
BONNIN	Marie	MINT Polytech
DUFEU	Ivan	GRANEM IUT
MANN	etienne	LAREMA Sciences
CANEVET	David	MOLTECH Sciences
BIOTEAU	Emmanuel	ESO LLSH
MOJTAHID	Meryem	LPG Sciences
DUHAMEL	Philippe	ESO ESTHUA
GUIBERT	Christophe	ESO ESTHUA
ROULEAU-RACCO	Thérèse	GRANEM ESTHUA

# Référentiel de l'évaluation externe des universités HCERES

## Domaine 2 : La recherche et la formation

### ➤ La politique de recherche

- ✓ **Référence 9.** La politique de recherche de l'université s'appuie sur des outils de pilotage et traduit son positionnement et sa stratégie, y compris dans son internationalisation.
- ✓ **Référence 10.** Les politiques de valorisation de la recherche et de diffusion de la culture scientifique et technique de l'université contribuent au développement socio-économique et ainsi qu'aux évolutions sociétales.

### ➤ La politique de formation tout au long de la vie

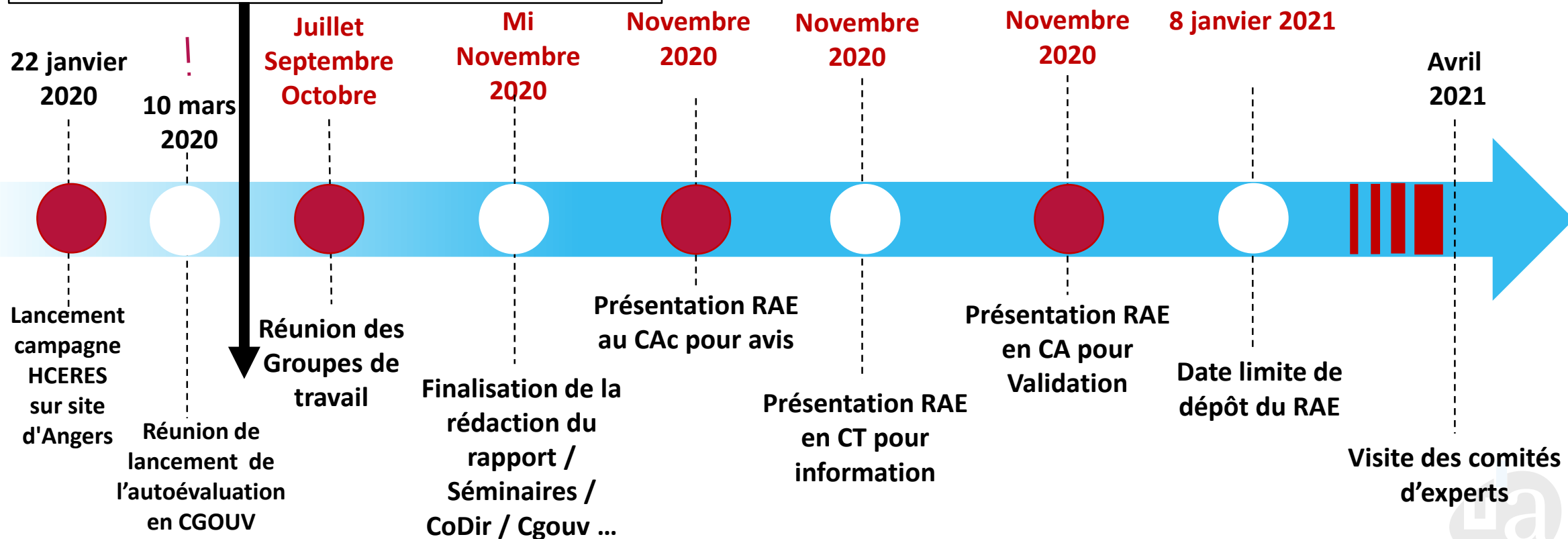
- ✓ **Référence 11.** L'université pilote une offre de formation tout au long de la vie et porte des modalités d'enseignement, au regard de son positionnement et de sa stratégie nationale et internationale.
- ✓ **Référence 12.** L'université développe un ensemble de dispositifs institutionnels garantissant une action coordonnée et opérationnelle au service de l'offre de formation et de son internationalisation.

### ➤ Le lien entre recherche et formation

- ✓ **Référence 13.** L'université développe des liens entre la formation et la recherche : une articulation des activités de formation et de recherche, une politique cohérente de recrutement des personnels et une politique coordonnée de documentation.

# Calendrier Général

Candidature et désignation des pilotes : juin



Dates de réunion GT Recherche : 09-09-2020, 23-09-2020, 13-10-2020

# Informations générales

Retour sur les AAP

# IUF

- Candidatures déposées : 3 juniors – 2 seniors
- 2 candidatures seniors acceptées (TEMOS)
  - Philippe BLAUDEAU
  - Christine BARD

Campagne 2021: à partir du 7 septembre 2020 / déclaration de candidature avant le 6 octobre / dossier à déposer avant le 10 (Junior) ou le 12 (Senior) novembre

# AAP EU

- **Programme** H2020 – Actions Marie Curie RISE
- **Projet:** SciMove – *Scientific collections on the move: Provincial Museums, Archives, and collecting Practices (1800-1950)*
- **Etablissement coordinateur** : LMU
- Partenaires : 10 dont UA
- **Coordinatrice scientifique UA:** Cristiana OGHINA-PAVIE
- Budget total 726 k€ - Budget UA 41,4 k€ (mobilités recherche et frais annexes)
- Durée: 48 mois



# Programme LIFE+, Revers'EAU

- **Coordinateur : Conseil régional des Pays de la Loire**

Service eau biodiversité et déchets, Direction de la transition énergétique et de l'environnement

**Coordinateur scientifique UA** : Grégoire MAILLET – LPG Angers

- Budget total du projet : 10M€, financement EU 6M€

Durée : 7 ans, démarrage janvier 2021

Objet du projet, pour la partie Ua : Etude du fonctionnement de l'estuaire de la Loire afin d'identifier des leviers pour permettre une meilleure circulation des espèces piscicoles migratrices (Oxymore)

- **Budget UA 313.755€ (subvention européenne) et 45.000€ (1/2 thèse Région)**

- **Co-financement UA 209.170€ (1/2 thèse allocation Ua et personnels permanents, Grégoire Maillet 7P/M, Edouard Metzger 7P/M, Eric Beneteau 5P/M, Aurélia Mouret 2P/M, Emmanuelle Geslin 0.5P/M, Meryem Mojtahid 1P/M et Christine Barras 0.5P/M)**

- **Recrutements : 2 doctorants (36 mois) et 1 post-doc. (18 mois)**

# AAP EU

**Programme** : Erasmus+, KA203 Partenariats stratégiques

**Projet** : Short Forms beyond borders SFBB

**Etablissement coordinateur** : UA

**Coordinateurs scientifiques UA:**

Cécile Meynard, Emmanuel Vernadakis, Michelle Ryan-Satour

Budget du projet : 231 k€- Budget UA 65,8 k€  
(Mobilités Master- EC – recherche)

Durée: 24 mois

# Programme Prioritaire de Recherche (PPR) PIA 3

*PPR - Cultiver et protéger autrement-*

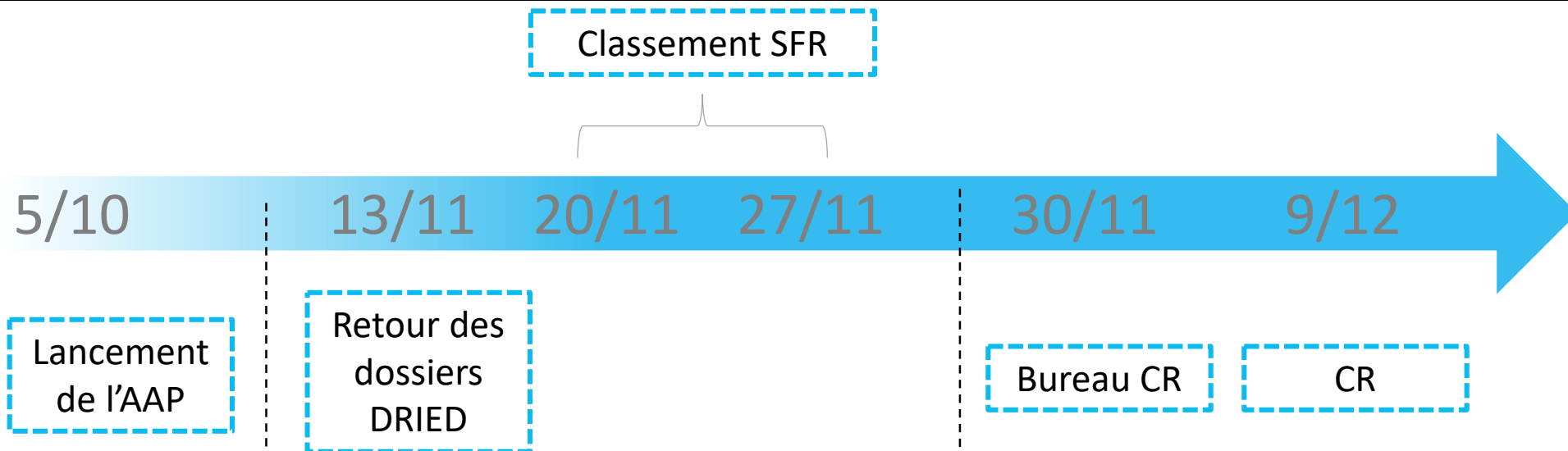
Acronyme	Titre du projet	Structure coordinatrice Responsable scientifique	Partenaires	Durée du projet Montant total <b>Aide demandée</b>
<b>CAP ZERO PHYTO</b>	Adaptation du concept d'immunité à la protection des cultures : Rosaceae et Solanaceae, deux études de cas	INRA PACA Catherine COUTANT (UR PSH)	9 partenaires (dont IRHS, GRANEM, UE horticole)	6 ans 11 712 054 € <b>2 998 023 €</b>
<b>SUCSEED</b>	Mettre fin à l'utilisation des pesticides sur les semences et proposer des solutions alternatives	INRA Matthieu BARRET (IRHS)	14 partenaires (dont MINT, GEVES)	6 ans 11 362 072 € <b>2 999 157 €</b>
<b>SPECIFICS</b>	Sustainable pest control in Fabaceae-rich innovative cropping systems	INRAE Dijon		<b>2 999 565 €</b>

# PULSAR - 2020

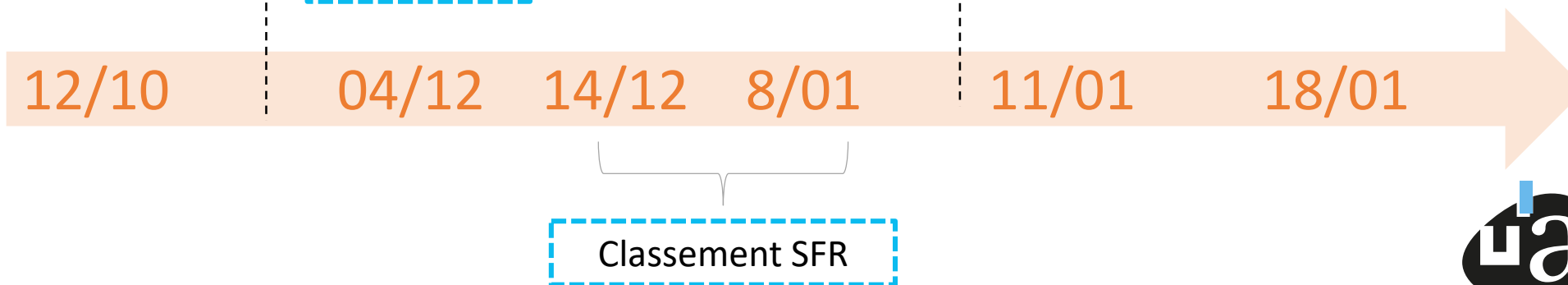
Unité de recherche	Porteur.se du projet	Statut	Acronyme	Mentor	Titre du projet	Montant total	Montant demandé	Montant PULSAR
SONAS	Guillaume VIAULT	MCF	CIDEPA	Denis SERAPHIN	Conception In-sillico guidée de nouveaux DERivés à propriétés Antifongiques	28 000€	14 000€	14 000€
MOLTECH-Anjou	Antoine GOUJON	MCF	AMAZ	Piétrick HUDHOMME	Accepteurs Multi-AZabenzannulésPDI originaux et accessibles pour le photovoltaïque organique	30 000€	15 000€	15 000€
LARIS	Marie-Lise PANNIER	MCF	BEBAC	Thierry LEMENAND	Bilan Environnemental des BATiments Connectés	21 000€	10 500€	10 500€
TEMOS	Hugues BERTHELOT	MCF	Thérapies cyréniennes	Philippe BLAUDEAU	Thérapies cyréniennes : (se) soigner dans une cité grecque de Libye (VIIe-Ier s. av. J.-C.)	7 300€	3 650€	3 650€
LPPL	Golda COHEN	MCF	Psymages	Sandrine GAYMARD	Analyse de l'image dans les pratiques communicationnelles : prévenir les risques avec les bons pictogrammes	30 000€	15 000€	15 000€
BePsyLab	Philippe DRWESKI	MCF	RAPT	Claudine COMBIER	Recherche action « parentalité au travail »	16 600€	8 300€	8 300€
GRANEM	Fanny THOMAS	MCF	PAIC	Gaëlle PANTIN-SOHIER	PAckaging et Ingrédients, perception du Consommateur	24 817€	12 408,50€	12 408,50€
					<b>TOTAL</b>	<b>157 717€</b>	<b>78 858,50€</b>	<b>78 858,50€</b>

# AAP Colloques et MIR

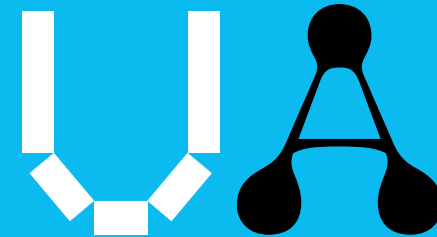
## AAP Colloques



## AAP MIR session 1



# AAP recherche – formation COMUE exp UA-LMU



# Contexte

Création de la **COMUE expérimentale UA-LMU**  
effective *à priori* avant la fin 2020 (publication du décret)

# Contexte

La dynamique de la ComUE s'appuie sur des:

- **Collaborations existantes** entre laboratoires et des formations co-accréditées
- **Objets stratégiques identifiés**
  - **En Formation** : composantes communes (Santé, IAE) et des projets d'envergure (extension STAPS à Angers, Psychologie au Mans).
  - **En recherche** : développement d'un axe Ingénierie et Santé, poursuite de collaborations recherche; Enjeu[X], Panorisk, RFI Tourisme et LUMOMAT...

La dynamique de la ComUE vise à faire émerger de **nouveaux projets** en recherche et en formation



# L'AAP

## Dotation :

Subvention de 200 k€ dont 150 k€ dans le cadre du Dialogue Stratégique avec l'Etat ciblée sur un AAP commun Recherche & Formation

## Objectifs :

- Permettre aux collègues et aux équipes pédagogiques et de recherche des deux sites de mieux appréhender leurs travaux et politiques scientifiques et de formation réciproques,
- Explorer les voies de coopérations qui permettront un renforcement scientifique et/ou pédagogique mutuel,
- Accompagner l'émergence de ces coopérations nouvelles par des crédits d'amorçage

# Critères

- associer obligatoirement des EC et C d'équipes de recherche ou de formation UA-LMU
- se positionner sur des problématiques permettant :
  - 1) l'approfondissement de travaux déjà engagés qui pourraient ainsi bénéficier de synergies nouvelles,
  - 2) l'émergence d'objets ou de thématiques novatrices, à enjeu sociétal ou territorial fort.

# Structuration

## Volet formation

- Créer de nouveaux Masters communs UA-LMU (accréditation de 2022)
  - une ingénierie pédagogique dédiée.
- Participer à la construction des projets stratégiques identifiés de la ComUE (création de composantes communes et extension de formations sur les deux territoires).

# Structuration

## Volet recherche

- Consolider les collaborations scientifiques existantes entre les laboratoires UA – LMU et en lien avec les stratégies d'établissements en vue de préparer de futures candidatures à des AAP nat. et int.
- Favoriser la connaissance réciproque des laboratoires afin d'initier l'émergence de sujets d'intérêt partagé.

**Dotation 20 k€  
max / projet**

**Enveloppe  
dédiée de 5 k€**

# Calendrier prévisionnel

Mise en ligne	21 septembre 2020
Retour des dossiers	16 novembre 2020
Examen des dossiers	Avant mi-décembre 2020
Validation des dossiers par le Sénat académique	Mi-décembre 2020
Démarrage des projets	1 <sup>er</sup> janvier 2021
Fin des projets	31 décembre 2021 au plus tard

# Procès verbal

- Procès verbal du 25 mai 2020
- Procès verbal du 15 juin 2020



# Contrats doctoraux

## Répartition des **41 contrats doctoraux** 2020-2021

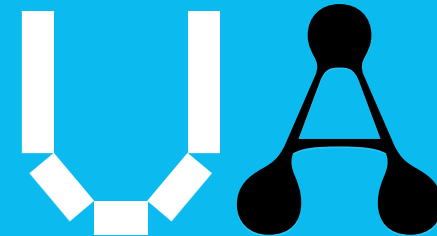
- 28 contrats doctoraux UA
- 3,5 eq contrats doctoraux Région (7\*0,5)
- 1,5 eq contrats doctoraux ALM (3\*0,5)
- 1,5 eq contrats doctoraux entreprises (3\*0,5)
- 2 contrats doctoraux ENS
- 2 eq contrats doctoraux EPST
- 2,5 eq Autres

Tableau

# CLASSEMENTS ACADÉMIQUES INTERNATIONAUX 2020

## SITUATION de l'université d'angers

Bureau de la Commission Recherche • 7 septembre 2020





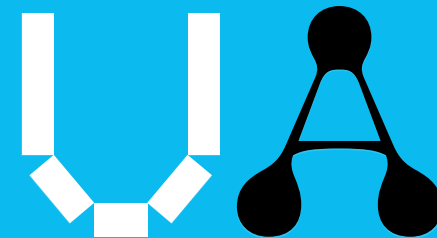
# 1. CLASSEMENT DE SHANGHAI

ARWU 2020

*(Academic Ranking of World  
Universities)*

GRAS 2020

*(Global Ranking of Academic Subjects)*



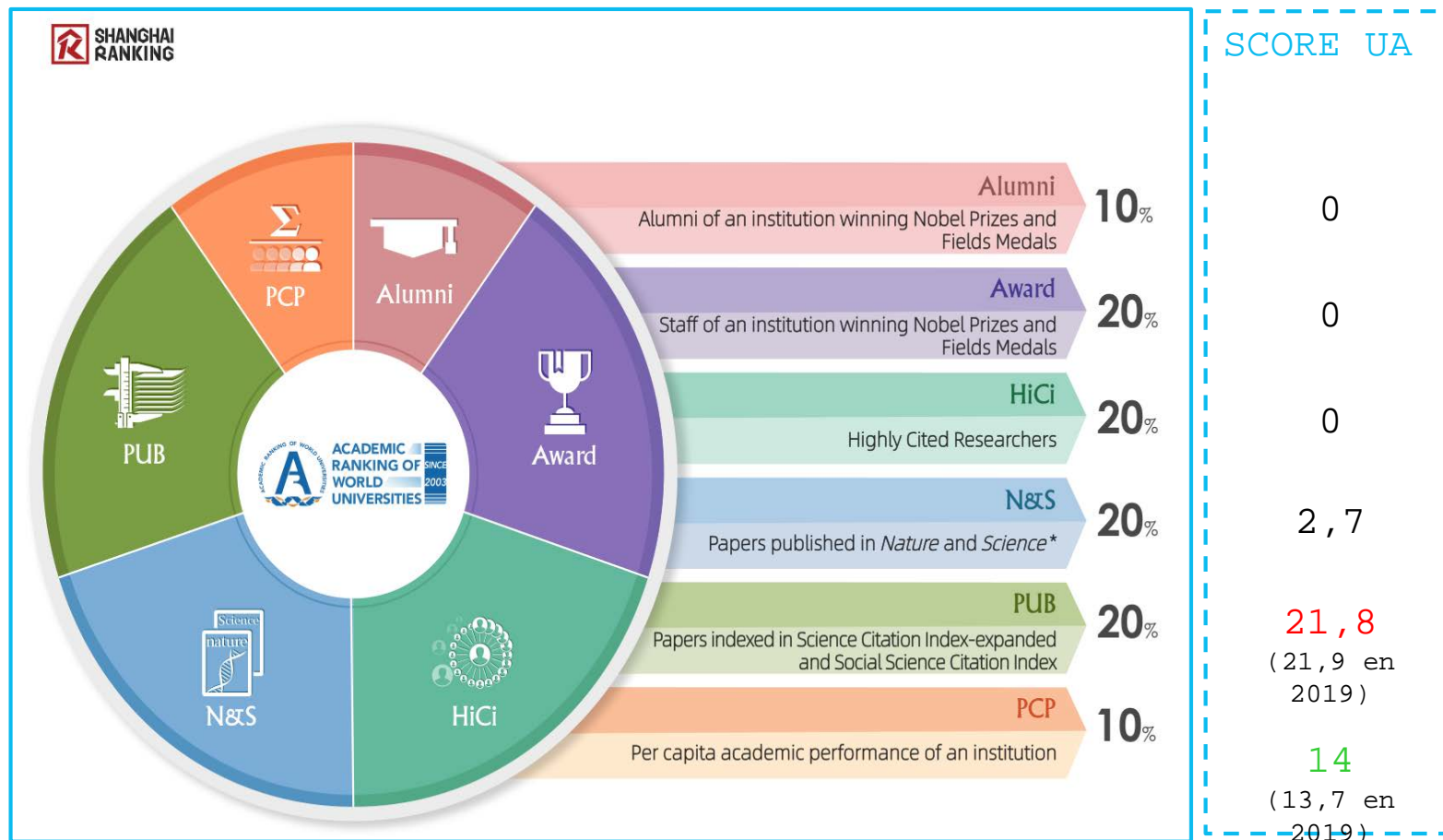
# ARWU 2020 (WOS)

## MAINTIEN AU RANG MONDIAL ET NATIONAL



En 2020, l'UA maintient sa position dans le Top 1000 mondial (901-1000)

A l'échelle nationale, l'UA apparaît désormais dans le Top 30 (27-30 contre 33-35 en 2019), en raison des regroupements dans l'ESR



# GRAS 2020 (WOS)

## DEUX PROGRESSIONS ET DEUX ENTRÉES



ShanghaiRanking's Global Ranking of Academic Subjects 2020

Ranking Subjects

Natural Sciences	Engineering
Mathematics	Mechanical Engineering
Physics	Electrical & Electronic Engineering
Chemistry	Automation & Control
Earth Sciences	Telecommunication Engineering
Geography	Instruments Science & Technology
Ecology	Biomedical Engineering
Oceanography	Computer Science & Engineering
Atmospheric Science	Civil Engineering
	Chemical Engineering
	Materials Science & Engineering
	Nanoscience & Nanotechnology
	Energy Science & Engineering
	Environmental Science & Engineering
	Water Resources
	Food Science & Technology
	Biotechnology
	Aerospace Engineering
	Marine/Ocean Engineering
	Transportation Science & Technology
	Remote Sensing
	Mining & Mineral Engineering
	Metallurgical Engineering
Life Sciences	Social Sciences
Biological Sciences	Economics
Human Biological Sciences	Statistics
Agricultural Sciences	Law
Veterinary Sciences	Political Sciences
	Sociology
	Education
	Communication
	Psychology
	Business Administration
	Finance
	Management
	Public Administration
	Hospitality & Tourism Management
	Library & Information Science
Medical Sciences	
Clinical Medicine	
Public Health	
Dentistry & Oral Sciences	
Nursing	
Medical Technology	
Pharmacy & Pharmaceutical Sciences	

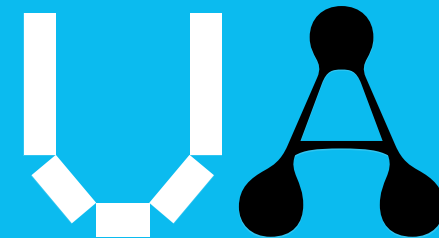
En 2020, l'UA améliore sa position dans les domaines « *Clinical Medicine* » (301-400 contre 401-500 en 2019) et « *Agricultural Sciences* » (201-300 contre 301-400 en 2019)

L'UA fait également son entrée dans les domaines « *Biological Sciences* » (401-500 Monde et 16-23 France) et « *Pharmacy & Pharmaceutical Sciences* » (401-500 Monde et 14-19 France)

## 2. AUTRES CLASSEMENTS MAJEURS

CWTS LEIDEN RANKING 2020

CWUR 2020-2021



# CWTS LEIDEN 2020 (WOS + UNPAYWALL) : ENTRÉE DE L'UA DANS TOUTES LES CATÉGORIES

Le CWTS Leiden RANKING se distingue des classements traditionnels selon PLUSIEURS principes fondateurs POUR UNE UTILISATION RESPONSABLE DES RÉSULTATS :

Pas de classement définitif tous critères confondus

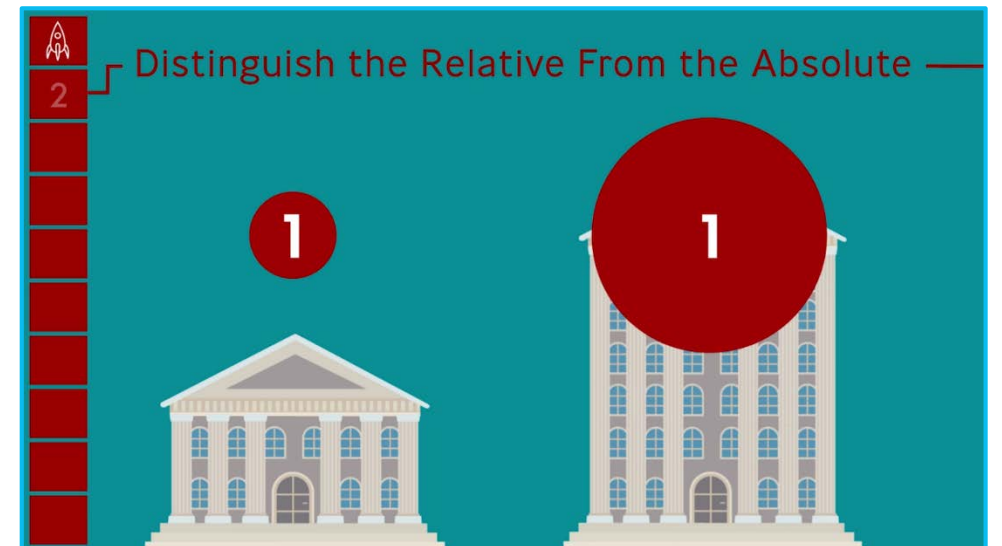
Distinction entre indicateurs absolus et relatifs

Prise en compte de la nature de chaque établissement et de leur contexte propre

Méthodologie transparente et disponibilité des données

Reconnaissance d'une part d'incertitude dans le calcul des statistiques pour chaque indicateur (reflet partiel)

« Ce qui compte ne peut pas toujours être compté, et ce



# CWTS LEIDEN 2020 (WOS + UNPAYWALL) : ENTRÉE DE L'UA DANS TOUTES LES CATÉGORIES



L'UA intègre le **528<sup>ème</sup>** rang mondial et le **19<sup>ème</sup>** rang national selon l'**Impact Scientifique** (*Proportion de publications - PP - dans les top 10% plus citées*)

L'UA se place au **135<sup>ème</sup>** rang mondial et au **30<sup>ème</sup>** rang national selon la **Collaboration internationale (PP)**

L'UA se distingue au **584<sup>ème</sup>** rang mondial selon l'**Open Access (PP)**

L'UA atteint le **305<sup>ème</sup>** rang mondial selon le **Genre** (*Proportion*

	University	P	P(top 10%)	PP(top 10%)				
526	Utah State Univ	1885	179	9.5%	+			
527	Tech Univ Braunschweig	1571	149	9.5%	+			
528	Univ Angers	806	77	9.5%	+			
529	E China Univ Sci & Technol	6116	581	9.5%	↓			
530	Dublin City Univ	898	85	9.5%	+			
531	Southeast Univ	10122	961	9.5%	↓			
532	Univ Nevada - Reno	1585	150	9.5%	+			
533	Shanghai Jiao Tong Univ	24180	2294	9.5%	↓			
534	Indian Inst Technol Indore	930	88	9.5%	+			
535	Univ Granada	4380	414	9.5%	↓			
536	Virginia Tech	5987	566	9.5%	↓			
537	Murdoch Univ	1362	129	9.4%	+			
538	Univ Alabama - Tuscaloosa	2130	201	9.4%	+			
539	Univ Wyoming	1568	148	9.4%	+			
540	Med Univ Graz	1455	137	9.4%	+			
541	Univ Pisa	4470	421	9.4%	↓			
542	Univ Arkansas Med Sci - Little Rock	1648	155	9.4%	+			
543	Hubei Univ	1171	110	9.4%	+			
544	Qingdao Agr Univ	841	79	9.4%	+			
545	Dalian Med Univ	1963	185	9.4%	+			
546	Univ Greifswald	1569	147	9.4%	+			
547	Nanjing Tech Univ	3988	374	9.4%	↓			
548	Rey Juan Carlos Univ	1013	95	9.4%	+			
549	York Univ	2337	219	9.4%	+			
550	Brock Univ	876	82	9.4%	+			

# CWUR 2020-2021 (WOS + SCOPUS) :

## PROGRESSION AU RANG MONDIAL & NATIONAL



L'UA se positionne désormais au 700<sup>ème</sup> rang mondial (contre 708 en 2019-220), ainsi qu'au 31<sup>ème</sup> rang national (contre 40 en 2019-2020).

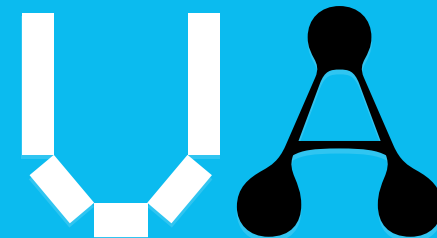
Le « *score de performance de recherche* » progresse également, passant de 665 en 2019 à 657 en 2020 (un score bas étant meilleur)

Le score global de l'UA quant à lui se maintient (72,3 =)

CWUR	
Institution Name	University of Angers
Location	France
World Rank	700
National Rank	31
Quality of Education Rank	-
Alumni Employment Rank	-
Quality of Faculty Rank	-
Research Performance Rank	657
Overall Score	72.3
Domain	univ-angers.fr

### **3. PRÉCONISATIONS POUR AMÉLIORER LA POSITION DE L'UA**

**Charte de signature unique  
(Ré)intégration de classements  
Accompagnement Clarivate (WOS)**





# Préconisations 2021

Refonte de la charte de signature unique de chercheurs (commune UA-LMU ?) selon les préconisations nationales (EPST, MESRI) et de Clarivate pour faire apparaître « UNIV ANGERS » en première affiliation (toujours prise en compte)

Classements à (ré)intégrer pour 2021-2022 : THE (démarche pro-active), QS World University Rankings (Scopus), et Best Global Universities (WOS)

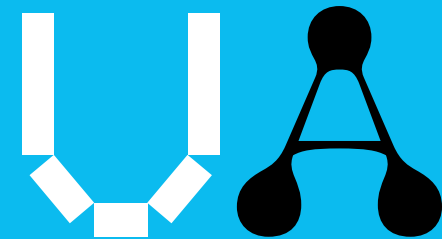
Constitution d'un tableau de bord actualisé au rythme des parutions des classements afin de tenir à jour et de comparer le positionnement de l'UA à des fins de valorisation en ligne

Collaboration avec Clarivate (WOS) pour le nettoyage régulier du profil de l'UA, et l'élaboration de tableaux de bord détaillés et prospectifs dans les différents domaines académiques où l'UA apparaît ou



**Clarivate  
Analytics**

# PRIME AUX BREVETS



# Le contexte

Le décret n° 2005-1217 définit deux primes pour les inventeurs d'un brevet avec :

- **La prime au brevet**

- caractère forfaitaire de 3 000 €
- versement en deux tranches
  - **phase 1** : 600 € dans l'année qui suit la demande de dépôt de brevet sur demande des inventeurs au prorata de leur quote-part d'inventivité
  - **phase 2** : 2400 € lors du transfert avec la signature d'un contrat de licence ou de cession sur demande des inventeurs au prorata de leur quote-part d'inventivité

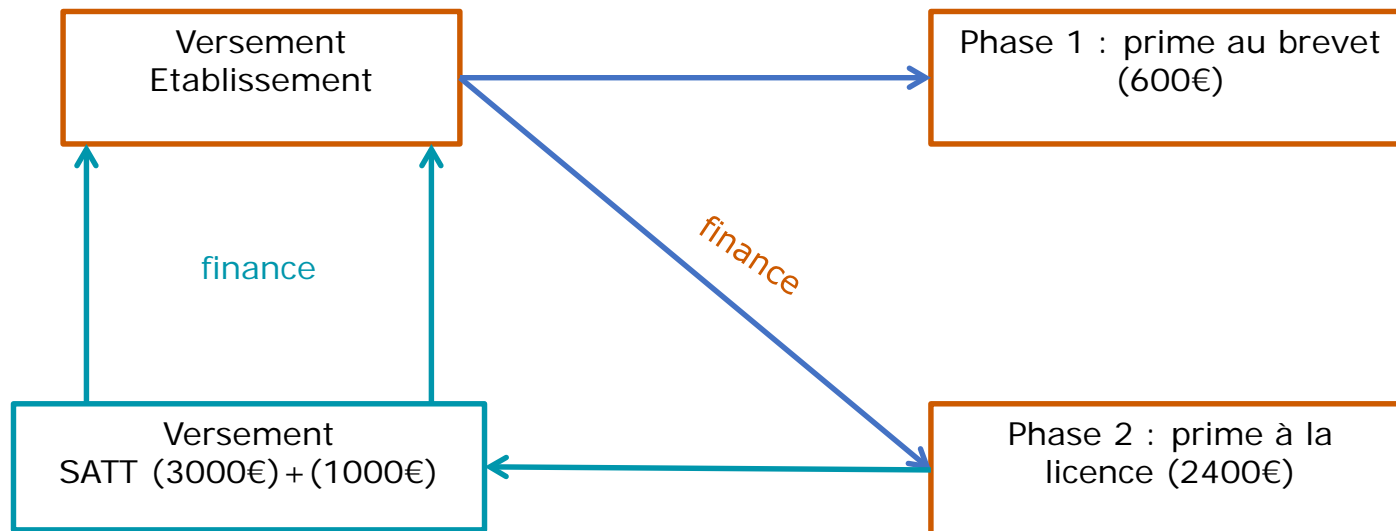
- **La prime d'intéressement**

- **phase 3** : versement annuel correspondant à 50% des royalties perçues par l'établissement après remboursement des frais de PI. Cette somme est répartie entre les inventeurs au prorata de leur quote-part d'inventivité (soumis à plafond).

# Prime au brevet et SATT

La **SATT Ouest Valorisation** est l'opérateur de valorisation de l'Université et assure à ce titre la gestion de notre portefeuille de brevet.

A la signature d'un contrat de transfert de technologie (licence/cession d'un brevet sous mandat SATT), la SATT verse à l'établissement **la somme forfaitaire de 4 000 €** destiné à financer les primes aux brevets ainsi que le frais d'environnement associés pour l'établissement comme par exemple la mise en place d'accords de confidentialité.



# Conditions d'attribution

Les conditions d'attribution ainsi que la liste des pièces justificatives ont été validées par le CA du 6 juillet 2017 (CA046-2017 & CA047-2017). Pour rappel :

**Public éligible** : agent titulaire ou non titulaire inventeur en contrat avec l'établissement lors du dépôt de brevet

## Conditions nécessaires pour attribution :

- 1- Date de dépôt de brevet postérieure au 01/01/2013  
document de référence : récépissé de dépôt de brevet
- 2- Répartition définie entre les inventeurs du brevet  
*document de référence : déclaration d'invention*
- 3- Répartition définie entre les propriétaires du brevet  
*document de référence : accord de copropriété*
- 4- Transfert réalisé  
document de référence: contrat de licence ou de cession (pour la phase 2)
- 5- Montant minimum : 50 euros

# Proposition de modifications

## Conditions nécessaires pour attribution :

1- Proposition de prise en compte des dépôts de brevet antérieurs au 01/01/2013 lors de la signature d'un contrat de transfert (Décision CRV du 25/11/2019)

2- Répartition définie entre les inventeurs du brevet  
*document de référence : déclaration d'invention*

~~3- Répartition définie entre les ~~propriétaires~~ du brevet  
*document de référence : accord de copropriété*~~

Proposition de supprimer ce document de référence des pièces nécessaires car celui-ci n'est signé que lorsqu'un transfert est effectif.

4- Transfert réalisé  
document de référence: contrat de licence ou de cession (pour la phase 2)

5- Montant minimum : 50 euros



# Calendrier de versement proposé

## Régularisation des dossiers en attente pour fin 2020

Afin de respecter le décret 2005-1217 où le versement de la prime au brevet doit être effectué dans la première année qui suit le dépôt, 2 campagnes de versement seront mise en place :



# Calendrier prévisionnel des CR

- Lundi 12 octobre (14h30)
- Mardi 17 novembre (14h30)
- Mercredi 9 décembre (9h30)

